

**Question écrite du 29/03/2010**

de

FOURNY Dimitri

à

LUTGEN Benoît, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine

Lors du dernier conseil communal de Tintigny, il a été question de la sécurité routière au sein de la commune. En effet, un accident impliquant un camion est survenu il y a peu dans le village.

L'axe routier concerné est réputé comme dangereux et attend d'être sécurisé. Cette sécurisation se traduit par l'aménagement d'un carrefour en rond-point. Il me revient que les plans relatifs à ces travaux sont prêts depuis plusieurs années maintenant.

Lors de la séance du conseil communal du 11 mars dernier, le bourgmestre a expliqué que la sécurisation de la chaussée est de la responsabilité de la Région wallonne. Il a parlé de l'« inertie » de la Région jusqu'ici.

Monsieur le Ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de ce dossier? Des aménagements de sécurisation sont-ils prévus ? Si oui, dans quels délais? Quelles sont, plus largement, les priorités de Monsieur le Ministre en matière de sécurisation des carrefours dangereux ?

**► Réponse du 19/04/2010**

En tant que Ministre des Travaux publics, ma priorité politique est la sécurité routière. Cette priorité se traduit par la préférence donnée aux travaux améliorant la sécurité de tous les usagers et par l'installation de radars fixes dans les zones à risque. J'ai par ailleurs demandé à la Direction Générale des Routes de réaliser une cartographie actualisée de celles-ci, permettant d'établir de façon objective un ordre de priorité des travaux et aménagements à réaliser afin de rendre nos routes plus sûres.

Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au cas de la RN 83. Une concertation entre mon administration, la commune de Tintigny et la zone de Police de Gaume est d'ailleurs en cours, notamment par le biais d'échanges de données statistiques concernant cet axe. Un examen précis sera réalisé, tant du point de vue de la sécurité des usagers, de l'état du revêtement que des infrastructures, et sera mis en relation avec le précédent projet d'aménagement d'un rond-point.